

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le vingt huit du mois de septembre, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, PAVIER (arrivé en cours de séance – délibération n° 2021_43).

Absent(s) / excusé(s) : MM. (PAVIER) MICHEL, GAILLARD, JACQUEMOUD

Pouvoir(s) : MM. MICHEL à LIOTARD, JACQUEMOUD à BERNARD, GAILLARD à MATHERON

Secrétaire : MM. PEYRICHOU Marie-France

Début de la séance : 20h00

Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2021**

Approuvés sans réserve.

N° 2021_38 Subvention de fonctionnement 2021 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités – V3

Considérant la nécessité de statuer sur les nouvelles demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 6574) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB	1 000,00	La Clé de Sol'Eil	500,00
Club Lussois du	500,00	Les Secouristes en	2 000,00
Judo Club Veynois	800,00	Amicale Sapeur	2 000,00
USV Football	200,00	ANPCVMVFA	
Les Amis de la		Lus Culture	2 000,00
Les Amis de	2 500,00	ADMR Les Lucioles	8 500,00
Ski Club Veynois			
Foyer ski de fond	1 500,00		
YOGANANDA			
MJC Veynes			
ADMR Le Pinier	600,00		
TEAM Hautes	2 000,00		

xxxxxx ➤ subventions précédemment attribuées

N° 2021_39 Personnel communal – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Considérant la possibilité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ceci en relation avec la réussite à l'examen professionnel correspondant de l'agent actuellement en poste.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Monsieur Laurent BERNARD, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur la base d'un temps non complet de 22 heures hebdomadaires (IRCANTEC + NBI) ;
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de l'arrêté relatif à l'avancement de grade correspondant ;
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget général 2021.

N° 2021_40 Voiries communales – demande de subvention auprès du Département de la Drôme au titre des amendes de police

- Vu la délibération 2021_32 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 11 mai 2021 relative aux voiries communales – demande de subvention auprès du Département de la Drôme au titre des amendes de police.

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de création d'un cheminement piétonnier en contrebas du groupe scolaire ; ceci afin de sécuriser le déplacement des personnes sur une partie de la voie communale « rue de la Piscine ».

Considérant la possibilité de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention au titre de cette nouvelle opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider le projet de création d'un cheminement piétonnier estimé à 4 970,91 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention, la plus élevée possible, sur les crédits alloués au titre des amendes de police ;
- de charger Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

N° 2021_41 SDTV – mise à jour des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme

Le Maire fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a pris acte des modifications

intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021 du fait de nouvelles adhésions les Communes suivantes en ont fait la demande, à savoir :

- **Arnayon**, MONGE Florian 1574 route de valence 26470 Arnayon florianmonge35@gmail.com
DIAS Jean-Louis 3273 route de valence 26470 Arnayon dilouis26@gmail.com
- **Barret de Lioure**, ACHAT Ginès 1180 chemin de la combe 26570 Barret de Lioure
gines.achat@orange.fr
DOL René 10 chemin de la grand terre 26570 Barret de Lioure
rene.dol@wanadoo.fr
- **Brette**, PONCON Anik 115 rue Ester Minant 26340 BRETTE
ARNAUD Nicole 101 impasse des ravaux 26340 BRETTE
- **Charens**, VILLET Thierry 275 route des Granges 26310 Charens villet.thierry526@orange.fr
- RECOUPÉ Julien 264 chemins des Moines, Les Chitons 26310 Charens
julien.recoupe26@gmail.com
- Eygaliers**, GARIN Jean-Philippe 600 route du Col de Fontaube 26170 EYGALIERS
hyperbossa@gmail.com
- LAUGIER Marie-Paule 06 66 66 50 24 180 chemin du Grès 26170 EYGALIERS
laugiermarie-paule@orange.fr
- **La Chaudière**, AMBERLIN Robert 1800 Cheminde couspeau 26340 LA CHAUDIERE
robertcamberlin48@gmail.com
- **Lachau**, FEMY Michaël 340 chemin de ND de calma 26560 Lachau michael.femy@laposte.net
TREMORI Marie-Line 340 chemin du rioufret 26560 Lachau
marieline.tremori@gmail.com
- **Montferrand la Fare**, KISSLER Aurélien 5172 Route des Viarrands 26510 MONTFERRAND LA
FARE aurelien.kissler@hotmail.fr
GARNERO Sylvie 367 Route de Rosans 26510 MONTFERRAND LA FARE
sylviegarnero0901@gmail.com
- **Montguers**, MEUNIER François les hauts de Montguers 26170 Montguers
francois.meunier240@orange.fr
BONTOUX Gérard les hauts de Montguers 26170 Montguers gbx26@yahoo.fr
- **Pennes le Sec**, PEYROCHE Marielle 1 PLACE DE LA MAIRIE 26340 PENNES LE SEC
marielle-p@orange.fr
GIROUD Claude 26 CHEMIN DE COTTEFORT 73100 BRISON SAINT INNOCENT
claud.giroud73@orange.fr
- **Pommerol**, Bompard francis
Bompard Alain
- **Pontaix**, GRANON Laurent 230 chemin des jardins 26150 PONTAIX laurentgranon26@gmail.com
VINAY Dominique 110 ROUTE DE BARSAC 26150 PONTAIX valentine26@orange.fr
- **Recoubeau Jansac**, ROUIT Jean-Pierre 214 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac
PRAT Sonia 384 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac
- **Romeyer**, LIOTARD Daniel 2050 Route de Romeyer quartier de l'homet 26150 Romeyer
danliotard@gmail.com
BRUYERE Pascal 115 impasse des bérard 26150 Romeyer
alicebruyere@hotmail.com
- **Rioms**, délibération 04/10/2013 Pas de délégués
- **Valdrôme**, ATAMIAN Caroline 23 rue haute 26130 Valdrome carolineatamian@yahoo.fr
MEYRAND Florence 80 rue du serre 26130 Valdrome fncondouin@orange.fr
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-17 & 20 ;
Le conseil municipal, acte les changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.

N° 2021_42 CC du Diois – désignation des suppléants pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Considérant que les membres titulaires de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLET) sont les maires des Communes membres,

Considérant l'intérêt que la commission dispose de membres suppléants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de désigner Christian DOPFFER membre suppléant de la CLET ;
- de charger Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

N° 2021_43 Crise COVID – Plan de relance de l'état - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier de cette subvention. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'État pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

- ⇒ soit par plantations et enrichissements, qui selon les cas se fera au travers d'un barème national arrêté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ou sur présentation de devis/ factures.
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoyement-dépressage et/ou détournement par éclaircie à bois perdu) ou

régénération naturelle qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'État bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de minimis* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la Direction Générale de la Performance Économique.

Lorsqu'une commune candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Plan de relance dans le cadre du projet déposé par l'ONF et retenu par l'État pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Si elle le souhaite, la commune pourra confier la réalisation des travaux à l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

Monsieur Thibaut COLLANGE, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté ;
- approuve le montant des travaux de 164 858 € et son plan de financement ;
- sollicite une subvention de l'État de 123 859 Euros représentant 80% de l'assiette subventionnable ;
- s'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- désigne l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus ;

autorise le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

N° 2021_44 SDED – électrification Sécurisation - renforcement du réseau BT à partir du poste Les Amayères pour le Hameau des Amayères – dossier n°261680035AER

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune, aux caractéristiques et financières suivantes :

Opération : électrification	
Renforcement du réseau Basse Tension (BT) à partir du poste Les Amayères pour le hameau des Amayères	
Dépense prévisionnelle HT	87 230,06€
<i>dont frais de gestion : 4 153,81€</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	87 230,06€
Participation Communale	Néant

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ÉNEDIS ;
- approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N° 2021_45 Personnel communal – suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles (ATSEM)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune a procédé à la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe lors du dernier Conseil Municipal, ceci afin de faire évoluer la situation de l'agente en poste et à effet au 1^{er} septembre 2021.

Considérant le fait que l'école élémentaire communale ne nécessite qu'une poste d'ATSEM, il convient de régulariser la présente situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ la suppression du poste d'ATSEM créé par délibération n° 2014-67 du 1^{er} juillet 2014, puisque devenu sans objet.

N° 2021_46 Site Natura 2000 FR 8201680 "Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute »

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune, maître d'ouvrage, souhaite engager un contrat Natura 2000 forestier sur la parcelle forestière 146. Ce contrat intitulé F12i « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » consiste à maintenir sur pieds des arbres sénescents sur un îlot. Au sein de cet îlot, aucune intervention sylvicole n'est autorisée sur une durée de 30 ans. Cette mesure participe à préserver des habitats et des espèces forestières d'intérêt communautaire.

En contrepartie de cet engagement, une compensation financière est versée au maître d'ouvrage du contrat. Cette subvention correspond au manque à gagner du revenu d'une coupe et dépend de la surface de l'îlot, du nombre d'arbres maintenus ainsi que de leur essence. Le cout total du projet est estimé à 27 000€uros et pouvant être subventionné à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant – HT	Recettes prévisionnelles	Montant - HT
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Immo. du fond 12 000,00	État MTES (36%)	9 600,00
	Immo. des tiges 12 000,00	Europe FEADER (44%)	12 000,00
	Marquage arbres 3 000,00	Autofinancement (20%)	5 400,00
Total	27 000,00	Total	27 000,00

Considérant la possibilité de solliciter des subventions en faveur de cette opération.

Monsieur Thibaut COLLANGE, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'adopter le projet de dispositif favorisant le développement de bois sénescents d'un montant prévisionnel de 27 000 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès de l'État et de l'Europe, une subvention la plus élevée possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021_47 Budget annexe service des Eaux – subvention exceptionnelle d'équipement V2

Monsieur le Maire rappelle membres de l'assemblée délibérante que l'habitation sise au 90 rue de la Pépinière, parcelle ZN 244, est soumise lors d'épisode orageux à des problèmes d'inondations répétitifs imputables aux réseaux humides communaux.

Les investigations menées conjointement par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage indiquent la nécessité d'équiper cette habitation d'un poste de relevage des eaux usées pour mettre un terme aux sinistres subis.

À cet effet, un devis a été demandé en 2019 à l'entreprise ayant effectué les travaux de réhabilitation des réseaux humides du secteur pour la fourniture et la pose d'une station de relevage.

Considérant la responsabilité de la commune dans cette situation ;

Considérant la nécessité de réactualiser le devis en l'absence de mise en œuvre des travaux correspondants du fait de l'absence de volonté de la partie adverse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de valider le nouveau devis de travaux d'un montant de 4 657,50 € H.T. établi par l'Ets. Trièves Travaux au titre d'une subvention exceptionnelle d'équipement (soit + 241€ HT),
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention entre la commune et la propriétaire de la parcelle cadastrée ZN 244 ayant pour objet le transfert de propriété du poste de relevage ; ceci après son installation et sa mise en service effectuée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021_48 Budget Commune – Décision Modificative de virement de crédits n° 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 657358	Autres groupements	3 000,00
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 100,00
	Total	14 100,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	11 100,00
011 / 60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
	Total	14 100,00

N° 2021_49 Aide au déneigement – demande de subvention auprès du Département de la Drôme au titre de l'acquisition de matériels

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition d'un engin spécifique de déneigement et d'une lame de déneigement au titre de l'entretien des voiries communales en période hivernale.

Considérant la possibilité de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention au titre de cette opération d'un montant prévisionnel global de 132 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider le projet d'acquisition d'un engin spécifique de déneigement estimé à 115 300 € HT et d'une lame de déneigement estimée à 17 200 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention à hauteur de 60% pour le projet correspondant dans le cadre de l'enveloppe dédiée à l'aide au déneigement ;
- de charger Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Divers

- **Territoire à énergie positive** : présentation par Monsieur Alain MATHERON du projet porté par la CC du Diois.

Fin de la séance : 22h00

